

2024-2025



GUIDE DE LA PETITE-ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION



INTRODUCTION

- Édito de Mme Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence P. 03
- Ville Amie des Enfants : des actions pour le bien et les droits de l'enfant P. 04

BIENVENUE AUX TOUT-PETITS

- Les enfants de moins de 4 ans P. 05
- Les missions du service Petite Enfance - Enfance P. 05
- Crèches et établissements d'accueil de jeunes enfants P. 05
- Crèches municipales P. 06
- Crèches associatives P. 07
- Crèches et micro-crèches privées P. 08
- Assistant(e)s maternel(le)s P. 09
- RPE - Mam - Garde à domicile P. 10

BIENVENUE À L'ÉCOLE !

- Les écoles maternelles et élémentaires P. 12
- Inscriptions et règlement des services périscolaires P. 14
- Les différents temps de la journée de votre/vos enfant(s) P. 14
- Vos démarches obligatoires P. 15
- Accompagnement des familles et des enfants : des réponses adaptées P. 16
 - Inclusion scolaire
 - Projet d'accueil individualisé (PAI)
 - Santé scolaire
 - Protection de l'enfance
 - Soutien à la parentalité
 - École des parents et des éducateurs d'Aix et du Pays d'Aix
- Établissements privés P. 19

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

- Qu'est-ce que le PEdT ? P. 20
- Un soutien aux projets d'écoles P. 21
 - L'éducation Artistique et Culturelle
 - L'éducation par le sport
 - L'E-éducation
- Un dispositif idéal sur tous les temps de l'enfant P. 22
 - des temps périscolaires respectueux des besoins de l'enfant
 - des programmes spécifiques de réussite éducative
 - une offre diversifiée pour les mercredis et vacances scolaires
- Les ALSH P. 23
- Mercredi et vacances scolaires P. 24
- Une restauration scolaire de qualité P. 26
- Un projet global d'éducation à l'environnement P. 26
- Autres partenariats de la Ville P. 29

DES ÉQUIPES ET DES MOYENS DÉDIÉS À L'ENFANCE

- Mot de Mme Fabienne VINCENTI, Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation P.30
- Le personnel des écoles P. 31
- La caisse des écoles P.31
- La restauration scolaire P.31
- La DEEPE P.31

ÉDITO



Quel plus beau lieu que l'école pour accueillir chacun sans discrimination, découvrir le monde, les enjeux de demain, apprendre à vivre ensemble et surtout construire une vie d'adulte responsable et citoyen ? L'école est ce socle traditionnel et incontournable, venant compléter l'éducation familiale, sur tous les temps de l'enfant, qu'ils soient scolaire bien évidemment, mais aussi périscolaire et méridien. A Aix-en-Provence, le bien-être des quelque 9 000 enfants scolarisés dans nos 76 écoles et la réussite éducative adaptée à tous sont des axes prioritaires du mandat qui, chaque jour, mobilisent l'ensemble de la Communauté éducative. Avec un seul objectif : proposer des conditions optimales d'accueil et d'apprentissage aux enfants en maternelle ou en élémentaire, et répondre le mieux possible aux attentes de leurs familles.

C'est dans ce cadre-là que nous allons poursuivre pour l'année scolaire 2024 – 2025 le plan « Bien vivre à l'école » lancé en 2022. Il vise l'amélioration globale du cadre de vie scolaire tant pour les élèves que pour les personnels s'en occupant. La Ville va poursuivre le programme de végétalisation des cours d'école pour lequel un million d'euros est alloué chaque année. Fin 2024, près de 55 cours d'école auront été végétalisés pour atteindre en 2026 la totalité des cours. A ces nouveaux espaces extérieurs plus agréables, s'ajoutent les travaux de confort thermique qui, eux aussi, se poursuivront dans les salles de classe. Nous allons également pérenniser les « rues scolaires », dont la première a été ouverte rue des Nations en 2023, rendant le secteur sans voitures, plus sécurisé et serein pour les enfants et leurs accompagnants aux heures d'ouverture de l'école. En 2024 – 2025, c'est l'école Giono, notamment, qui bénéficiera de cette action à la fois propice à la convivialité et à l'environnement. Cette optique se retrouve d'ailleurs dans le programme « Savoir Rouler à Vélo » qui concerne chaque année 1 000 élèves de 6 à 11 ans. Ils peuvent alors apprendre à faire du vélo, maîtriser la sécurité routière et appréhender un nouveau mode de transport plus écologique.

Le plan « bien vivre à l'école » se traduit pour cette année encore par un gel du tarif des cantines, inchangé depuis 2019, et la volonté constante de proposer aux enfants des repas équilibrés, cuisinés au maximum en circuit court avec des produits bio et locaux. Les équipes de la direction éducation - enfance - petite enfance et de la cuisine centrale y veillent, le déjeuner étant parfois pour certains élèves le seul véritable repas complet de leur journée.

L'école doit être aussi un lieu d'apprentissage rimant avec respect d'autrui et bienveillance. C'est pourquoi nous portons une attention accrue à l'évolution du climat scolaire et à la lutte contre le harcèlement, fléau insidieux encore trop actif. Nous travaillons en transversalité sur un programme de prévention de la violence, une formation renforcée des agents référents et un dialogue sur le terrain entre les acteurs de la Communauté éducative.

L'éducation reste un champ d'action collectif où chaque maillon est fort et complémentaire en compétences et initiatives, au nom de l'enfant et pour son épanouissement harmonieux.

Je vous souhaite une belle année scolaire 2024–2025.

Sophie JOISSAINS

Maire d'Aix-en-Provence, Vice-présidente de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

VILLE AMIE DES ENFANTS UNICEF : DES ACTIONS POUR LE BIEN ET LES DROITS DE L'ENFANT

Depuis novembre 2021, la Ville d'Aix-en-Provence est Ville Amie des Enfants UNICEF. Titre national particulièrement symbolique, a fortiori en ces temps toujours instables en Europe, ses objectifs sont nobles et universels :

- permettre aux enfants de grandir dans des villes saines, sûres, connectées et inclusives,
- proposer des services pour toutes et tous sans discrimination,
- permettre et de favoriser le développement des enfants,
- faciliter la rencontre avec l'art et la culture,
- proposer un aménagement urbain adapté pour la mobilité et le bien-être de tous.

En étroite coopération avec l'équipe de bénévoles de l'unité locale UNICEF, la DEEPE et plusieurs Directions municipales concernées déploient un panel d'actions au sein des établissements scolaires, des associations pour sensibiliser aux droits des enfants régis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et, ainsi, poursuivre les engagements UNICEF de manière visible pour tous.

Quelques actions représentatives du travail accompli sur le thème de l'éducation au développement durable, en lien avec les thématiques « santé, bien-être et environnement ».

EN 2022

Sensibiliser les enfants aux enjeux du Développement Durable et à la biodiversité :

- Le « bon air est dans les Serres » : 30 visites de classes aux Serres Municipales (ateliers sur 2 jours) pour sensibiliser les enfants au développement durable et à la protection de l'environnement.
- La lutte anti-gaspillage alimentaire

Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF local à la Convention internationale des droits de l'enfant via des actions éducatives :

- À l'école des Lauves, des actions de sensibilisation pour la journée des droits des « filles » ; à l'école du Pont de l'Arc, en classe C.P des actions de sensibilisation aux droits des enfants ; au centre Social Jean-Paul Coste des actions de sensibilisation droits des enfants et égalité filles/garçons...

EN 2023

À l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique 2023, à l'école primaire des Lauves, en présence de 95 enfants, cinq bénévoles de l'UNICEF de l'Antenne d'Aix ont animé un programme sur les Droits de l'enfant et des ateliers sportifs sur les valeurs de l'Olympisme.

Participation au Prix UNICEF de littérature jeunesse : depuis 2016, le Prix UNICEF de littérature jeunesse permet de sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture, et de récompenser des ouvrages porteurs des valeurs de l'UNICEF.

EN 2024

- Participation aux actions Jeux Olympiques lors du passage de la Flamme des JO 2024
- Actions de sensibilisation aux droits des enfants dans les écoles (notamment école des Lauves)

Vous voulez des renseignements sur les engagements UNICEF FRANCE ?

Antenne du Pays d'Aix
Territoire Alpes-Provence pour l'Unicef
aix.unicef13@gmail.com
4, chemin du Four, 13100 - Aix-en-Provence



Ville amie des enfants

BIENVENUE AUX TOUT-PETITS

Sur Aix, la création de la première crèche remonte à 1918 grâce à une initiative privée. Consciente de la nécessité d'accueillir les tout-petits dans des espaces adaptés, la Mairie ouvre en 1967 une première crèche municipale et, depuis, ne cesse de faire évoluer cette offre de service sur tous les quartiers. À ce jour, les crèches municipales sont gérées par délégation de service public à la société « Les Petits Chaperons Rouges ». Les pages suivantes vous présentent les différents modes de garde pour les enfants de moins de 4 ans.

AUJOURD'HUI SUR LE TERRITOIRE ...

Les structures Enfance-Petite Enfance sont constituées par :

- 1 Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistant(e)s Maternel(le)s)
- 352 assistant(e)s maternel(le)s présents sur le Territoire
- 3 Maisons d'Assistants Maternelles
- 20 crèches en délégation de service public
- 6 crèches associatives subventionnées par la Ville
- 28 crèches ou micro-crèches privées
- 3 Multi-Accueils des centres socio-culturels
- 4 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- 17 Accueils de Loisirs sans hébergement pour les enfants jusqu'à 12 ans
- 9 Accueils et secteurs adolescents de 13 à 17 ans



CRÈCHES & ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Les accueils collectifs et individuels pour vos plus jeunes enfants :

Le MAC (Multi Accueil Collectif) est exercé au sein d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE), agréé par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) veillant sur l'hygiène et l'aménagement des locaux. Il est qualifié de « collectif » car plusieurs enfants, âgés de 3 mois jusqu'à 4 ans, sont accueillis dans un même lieu par des professionnel(le)s de la Petite Enfance, pour la journée ou quelques heures.

Retrouvez toutes les informations sur les modalités d'inscriptions sur les temps scolaire et périscolaire, sur la restauration scolaire, ainsi que le fonctionnement des services dédiés de la Direction Education Enfance Petite Enfance notamment dans le Règlement Périscolaire 2024 - 2025 sur le site de la Ville : aixenprovence.fr

CRÈCHES *municipales*

● ARLEQUIN

2 Rue Nostradamus
44 places

● BERLINGOT

2 Ch. de la Bosque d'Antonnelle
- Célony
45 places

● CACHE-CACHE

Av. Louis Amouriq - Les Milles
46 places

● CALIN – CALINE

Rue R. Cassin
Groupe Scolaire Val St-André,
40 places

● FRANÇOISE DOLTO

Av. François Vidal ZAC St. Jean -
Luynes
43 places

● L'AGORA

Bd. du Clos Gabriel
Jas-de-Bouffan
53 places

● L'AQUARELLE

Av. Jean Orsini - Puyricard
50 places

● L'ATELIER

24 Av. Henri Poncet -
Les Fenouillères
30 places

● L'ILE AUX ENFANTS

16 bis Ch. de Saint-Donat
60 places

● LA RIBAMBELLE

Rue Vincent Auriol - L'Esplanade
60 places

● LE PETIT JARDIN

14 Pl. Romée de Villeneuve
40 places

● LE TIPI

Rue R. Cassin
Groupe Scolaire Val St-André,
29 places

● LES BOUT'CHOUS

All. des Amandiers
Zac des Deux Ormes
Jas de Bouffan
37 places

● LES CONTINES

Av. J.P. Coste - St. Jérôme
34 places

● LES ENFANTS DU WALLON

4 Rue Hugo Ely - Jas de Bouffan
56 places

● LES GRAINES D'ETOILES

Av. François Arago - La Duranne
60 places

● PIN D'EPICES

Ch. du Four - Le Petit Nice
40 places

● PIROUETTE

Rue Lisse Saint-Louis
25 places

● POM D'HAPPY

12 Bd Président Kennedy -
Encagnane ZUP
66 places

● TOM POUCE

Cité Corsy
À partir de 10 mois.
15 places



COMMENT S'INSCRIRE ?

➤ lpcr.fr/fr/inscription

Si vous avez un code d'inscription fourni par votre employeur ou votre commune, saisissez-le.

SE RENSEIGNER SUR LES INSCRIPTIONS OU SON DOSSIER

Service familles aixoises :

✉ familles-aixoises@lpcr.fr

☎ 04 42 95 17 43

SIÈGE SOCIAL

LES PETITS CHAPERONS ROUGES

1030 av. Jean René Guilibert de la Lauzière

➤ lpcr.fr

✉ familles-aixoises@lpcr.fr

☎ 04 42 95 17 95

CRÈCHES *associatives*

Une crèche peut être gérée par une association (loi 1901), organisme de droit privé à but non lucratif.

● VENDÔME

1 Rue Emile TAVAN

✉ creche.vendome13@gmail.com

☎ 04 42 26 24 64

50 places

● LES LIERRES

19 Ch. du Coton Rouge

Résidence Les Lierres (Bât B2)

✉ mac.leslierres@free.fr

☎ 04 42 27 18 06

🌐 crecheleslierres.com

Pour 16 mois et plus.

30 places

● NOTRE DAME DE LA MERCI

455 Av. Max Juvénal

✉ direction@notredamedelamerici.com

☎ 04 42 94 24 40

42 places

● LES BISOUNOURS

Les Hippocamps (Bât 7)

4 Av. J. Payot

✉ crechebisounours.aixenprovence@yahoo.fr

☎ 04 42 59 20 00

22 places

● LEÏ CAGANIS

3 Rue Jean Lombard (Bât G2)

✉ lei-caganis@free.fr

☎ 04 42 20 77 81

🌐 lei-caganis.fr

19 places

● LA MAISON D'ANGÈLE - CRÈCHES DU SUD

75 Rue Marcellin Berthelot

✉ lamaisondangele@crechesdusud.fr

☎ 04 42 12 64 26

15 places

MULTI-ACCUEILS *collectifs*

des centres socio-culturels

● LE PETIT PANDA

10 Bd du Maréchal Juin

Centre Social La Provence

🌐 csc-laprovence.com / projet-du-petit-panda

☎ 04 42 59 19 73



COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter directement les structures.

À RETENIR !

Pour exemple, **Leï Caganis** est une crèche parentale. Dans une crèche parentale, les parents peuvent participer à l'élaboration du projet pédagogique et à sa mise en œuvre opérationnelle en participant à l'encadrement des enfants, à la vie de la crèche et en partageant les responsabilités.

CRÈCHES ET *Micro*-CRÈCHES PRIVÉES

(liste non exhaustive)

● ARC EN CIEL

109 Bd. du Petit Barthelemy

✉ creche@ch-montperrin.fr

☎ 04 42 16 16 55

70 places

● BABILOU

✉ babilou.fr

Les Facultés

29 Av. Robert Schuman

☎ 04 09 10 30 00

26 places

Aix La Duranne Cézanne

380 Av. Archimède

Parc Cézanne (Bât C)

☎ 08 09 10 30 00

35 places

● BARBOUILLE ET GRIBOUILLE

Ô Trois Oursons

890 Ch. de Bouenhoure Haut

✉ o3oursons.fr

☎ 04 88 41 38 74

12 places

● CRÈCHES DU SUD

La Maison d'Angèle

75 Rue Marcellin Berthelot

✉ creches-du-sud.fr

☎ 04 42 12 64 26

50 places

● LA CABANE ENCHANTÉE

1140 Rue Ampère Actimart II

✉ cabaneenchantee.com

☎ 06 15 44 20 64

10 places

● LES CHÉRUBINS

La Petite Crèche d'Aix Les Milles

975 Rue André Ampère

✉ aix-les-milles-13290.

les-cherubins-creches.com

☎ 04 42 39 43 41

12 places

La Petite Crèche de la Duranne

40 Rue Léon Foucault

Le Levant (Bât B2)

✉ aix-la-duranne-13100.

les-cherubins-creches.com

☎ 04 42 52 51 91

12 places

● LES PETITS CHAPERONS ROUGES

✉ lpcr.fr

Les Malicieux des Milles

1600 Rte des Milles

☎ 04 28 69 02 96

31 places

Les Malicieux des Champs

20 Av. Saint Mitre des Champs

☎ 04 88 80 08 23

10 places

Les Malicieux de Saint-Mitre

20 Av. Saint Mitre des Champs

☎ 04 88 80 08 22

12 places

Les Malicieux de Mazarine

20 Av. Louis Amouriq

Résidence La Mazarine -

Les Milles

☎ 04 88 80 08 21

10 places

Crèche multi-accueil Aix Lauzière

1030 Rue Jean René Guillibert

Gauthier de la Lauzière

☎ 04 88 80 08 20

10 places

Les Malicieux de Pichaury

1030 Rue Jean René Guillibert

Gauthier de la Lauzière

☎ 04 13 57 17 69

10 places

Aix la Duranne

975 Rue René Descartes

☎ 04 83 13 00 20

90 places

● LIVELI

Capucine

1330 Ch. d'Eguilles

✉ liveli.fr/creches/capucine

☎ 04 82 53 73 93

35 places

Crèche Attitude Aix 1998

Complexe sportif Z5

205 Av. du 12 juillet 1998

✉ creche-attitude.fr

☎ 04 42 59 38 14

25 places

● LES PETITS MONKEYS

Crèche People&Baby

120 Rue de la tuilerie

✉ people-and-baby.com

☎ 07 69 30 49 51

● TER D'EVEIL

✉ contact@terdeveil.com

Prunelle et Mirabelle

260 Rue René Descartes

Immeuble Grand Horizon

☎ 04 42 28 51 40

06 60 75 39 83

10 places

Terre Enchantée

19 Av. des Belges

☎ 04 42 92 31 82

11 places

● THE LITTLE ONES

✉ thelittleones.fr/notre-micro-creche

L'Attrape-rêves

235 Rue Denis Papin

Le Tourillon C -

La Duranne

☎ 06 68 99 97 22

12 places



Une Étoile dans ma Cabane

185 Av. Archimède
Les Fontaines de la Duranne
☎ 06 68 99 97 22
12 places

● VICTOLIANE

Mélisse et Malice

530 Av. Jean Perrin - Les Milles
📍 reseauvictoliane.fr / aix-les-
milles-m-m-p222876.html
☎ 06 95 15 03 20
10 places

Les Graines d'Éveil

30 Av. des Écoles Militaires
📍 reseauvictoliane.fr/aix-en-
provence-ge-p222873.html
☎ 06 95 15 03 20
10 places

Lilas et Paprika

11 Av. Jean et Marcel Fontenaille
📍 reseauvictoliane.fr/aix-en-
provence-lp-p254867.html
☎ 04 42 12 31 90
10 places

● TER D'ÈVEIL

Couleur Pinède

Europarc Pichaury, (Bât C5)
1030 Rue Jean René Guillibert
Gauthier de la Lauzière
✉ contact@terdeveil.com
☎ 04 42 12 31 90

● ORANGETTE

420 Route du Puy Sainte-
Réparade
☎ 04 42 50 74 79

● MANDALINE

220 Rue de la tramontane
☎ 04 42 52 57 39

● COLIBRI DE L'ARBOIS

35 rue de la Déesse HESTIA -
Pôle Santé Duranne Arbois
☎ 04 42 52 12 86

● MICRO-CRÈCHE DENISE

1895 Ch. de Bouenhoure
📍 microcrechedenise.wixsite.
com/creche
☎ 09 81 04 05 09
07 68 70 35 44
10 places

Une micro-crèche est une structure d'accueil collectif destinée aux enfants âgés de moins de 6 ans. Elle emploie de trois à quatre professionnel(le)s de la petite enfance, comprenant un(e) auxiliaire de puériculture, un(e) éducateur(rice) de jeunes enfants ainsi qu'un assistant(e) d'accueil. La structure accueille au maximum dix enfants simultanément. Certaines sont des crèches d'entreprise (*voir le site de la Ville*).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter directement les structures.

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. La personne doit obligatoirement avoir été agréée par les services du Département.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

C'est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Il favorise également les échanges entre adultes.

● PASSERELLE ET MAISON SOLEIL

Lundi au samedi • 15h à 18h30
Immeuble les Terrasses
6 ter avenue de la Cible
☎ 04 42 38 30 87

● LA MAISON SOLEIL

Lundi et jeudi • 14h30 à 17h45
Logirem à l'arrière du Bât. C4
Rue Raoul Follereau
☎ 04 42 95 05 71
📍 lpms.free.fr

● LES PETITS OURSONS

Jeudi • 9h à 11h
20, rue Albert Lebrun
☎ 04 42 96 10 81
📍 csc-aix-nord.fr

● LA SOURIS VERTE

Mardi et vendredi • 14h30 à 17h
Centre Social La Provence
Av. du Maréchal Juin
☎ 04 42 59 19 73

Relais PETITE ENFANCE

(RPE - ex-Relais Assistant(e)s Maternel(le)s)

Ce lieu a pour mission d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil. Il offre également pour les assistant(e)s maternel(le)s un cadre qui leur permet d'échanger sur leur profession. Le RPE n'accueille pas d'enfants mais peut organiser des animations collectives à destination des assistantes maternelles et des enfants.

À Aix-en-Provence, cette structure associative a pour objectif de mettre en relation les parents et les assistantes maternelles agréées. Ce lieu d'échanges offre aux parents des informations générales, la liste des assistantes maternelles agréées, une aide dans les démarches administratives...

50 place du Château de l'Horloge

📧 relais-assmat.fr ✉️ relaisaix13090@gmail.com ☎️ 04 42 95 14 98

Mam: MAISON D'ASSITANT(E)S MATERNEL(LE)S

Depuis 2010, la loi autorise les assistant(e)s maternel(le)s à travailler hors de leur domicile dans un local commun. Le nombre d'enfants que chaque assistant(e) maternel(le) peut accueillir est fixé par son agrément (maximum 16 enfants). Cet accueil se situe à mi-chemin entre l'accueil individuel et la collectivité. Chaque parent peut être l'employeur d'une assistante maternelle (plus d'informations sur aixenprovence.fr)

● LES BAMBINOS

16 Bd. Maréchal Juin
Immeuble le Verseau
✉️ mamlesbambinos@gmail.com
☎️ 09 86 24 39 16

**3 assistantes maternelles,
4 places chacune**

● L'ÎLE AUX TRÉSORS

Av. Jean Pares
Résidence les 3 mages
☎️ 06 24 18 14 82
06 26 30 49 51

**2 assistantes maternelles,
4 places chacune**

● PETITS À PETONS

45 Imp. des Dapalis
Résidence La Chevalière (Bât B)
☎️ 06 23 26 26 18
07 82 19 79 58

**3 assistantes maternelles,
4 places chacune**

Garde À DOMICILE

(liste non exhaustive)

Qu'est-ce qu'une garde à domicile ?

Une garde d'enfant à domicile est un(e) employé(e) de maison qui garde le ou les enfants (de 3 mois à 10 ans) au domicile des parents. Il est possible d'exercer une garde partagée d'enfants de deux familles au domicile de l'une d'elles, en alternance.

● BABYCHOU SERVICES

5 Rue Lisse des Cordeliers
☎️ 09 83 70 65 10
☎️ 06 66 86 74 46

● FAMILY SPHERE

5 Rue des Allumettes
Les bureaux de l'Arche
☎️ 04 42 16 03 20

● KANGOUROU KIDS

3 Rue du 4 Septembre
☎️ 04 84 49 24 60

● LA COMPAGNIE DES FAMILLES

20 Rue Maréchal Joffre
☎️ 04 42 26 18 51

● NOUNOU PITCHOUN/ASSADIA

298 Av. du Club Hippique
☎️ 04 42 61 77 53

● TÉTINES & SUCETTES SARL

19 Bd. Carnot
☎️ 04 42 67 22 58

● KINOUGARDE

5 bis Cours Sextius
☎️ 04 42 60 40 31

● COQUINELLE

5 Rue des Allumettes
Chez Cactus
☎️ 07 64 25 54 62



BIENVENUE À L'ÉCOLE !



« **Ville Amie des Enfants - Unicef** », la Ville d'Aix-en-Provence compte 38 écoles maternelles et 37 écoles élémentaires dans lesquelles se retrouvent plus de 9 000 élèves sur les temps scolaire et périscolaire. La Ville a mis au centre de ses priorités le développement d'une politique pour les 0-11 ans coordonnée par la Direction Éducation – Petite Enfance – Enfance. Les dispositifs co-construits par la Communauté éducative soutiennent des actions éducatives sur tous les temps de vie de l'enfant. La Ville est également partie prenante de la thématique cohésion sociale et contribue à définir une cohérence entre les politiques publiques tournées vers la réussite éducative. Point d'ancrage de cette politique globale, **le Projet Éducatif de Territoire**, renouvelé jusqu'en 2026, fixe et concrétise les objectifs axés sur cette réussite éducative, favorisant épanouissement et sociabilisation de l'enfant. Au quotidien, le temps de vie à l'école est réparti essentiellement entre les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville ; leurs compétences sont les suivantes :



COMPÉTENCES ÉDUCATION NATIONALE

- L'Éducation nationale définit les programmes et transmet à travers des situations d'enseignement et d'apprentissage aux enfants, les connaissances et compétences fondamentales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Elle doit aussi évaluer les progrès et acquisitions des élèves et effectuer la tenue du dossier scolaire.
- L'Éducation nationale se charge des recrutements, remplacements et de la gestion du personnel enseignant.
- Dans le cas des écoles maternelles, les Directeurs organisent le temps de travail des ATSEM qui, pendant leur service sur le temps scolaire, sont placés sous leur autorité (Décret n°89 – 122 du 24 février 1989, relatif aux Directeurs d'école)



COMPÉTENCES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

- La Commune a la charge des écoles publiques implantées sur son territoire. En tant que propriétaire du bâti, elle assure l'entretien, les réparations, la construction, la reconstruction et l'extension des écoles publiques. Elle a également la charge des équipements, des crédits d'équipement (fourniture du mobilier scolaire), de fonctionnement et d'entretien des écoles.
- Le Conseil Municipal détermine l'affectation des enfants en fonction de leur lieu de résidence (sectorisation scolaire).
- La Commune assure l'encadrement hiérarchique et managérial (recrutement, remplacement, évaluation) du personnel municipal : personnels des écoles (Atsem, ARS, AE) et intervenants périscolaires.
- Elle doit aussi mettre en place et coordonner les activités périscolaires dans ses écoles maternelles et élémentaires. De ce fait elle organise des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école en dehors des heures d'école.
- La Commune a aussi, si elle le souhaite, la possibilité d'assurer la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires (compétence facultative). Il est à noter que, les dépenses destinées à la restauration scolaire ne font pas partie des dépenses obligatoires inscrites aux articles L. 212-4 et L. 212-5 du code de l'éducation.

Écoles MATERNELLES

ÉCOLES	ADRESSE	E-MAIL	TEL.
ARENE	Bd Schweitzer	ce.0132167k@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.07.65
BEAUVALLE	Av. Brossolette	ce.0130280j@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.38.98
BOYER	ZAC St-Joseph	ce.0133391r@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.13
BREMOND	Avenue San Peyrès	ce.0133653a@ac-aix-marseille.fr	04.42.28.05.68
CAMPRA	13 Rue des Menuidières	ce.0130284n@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.50.76
CELONY	175 Ch. des Platrières	ce.0132706w@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.34.08
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée	ce.0132808g@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.18.97
COLLINE DU SERRE	13290 - Les Milles	ce.0132992g@ac-aix-marseille.fr	04.42.24.48.76
CORSY	Rue du Chemin de Fer	ce.0130282l@ac-aix-marseille.fr	04.42.64.46.81
COUTHERON	Quartier Fontrousse	ce.0132991f@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.04.38
CUQUES	1 Rue de Cuques	ce.0131713s@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.30.45
D'ARBAUD	Rue Charloun Rieu	ce.0132508f@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.09.36
DAUDET	Quart. Beauregard	ce.0130286r@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.50.11
DE GENNES	165 Rue jas des vaches	ce.0133951z@ac.aix-marseille.fr	04.42.39.20.42
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot	ce.0132534j@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.10.74
FERRY	15 Av. J. Ferry	ce.0132302g@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.37.09
FLORALIES	65 Ch. Club Hippique	ce.0132386y@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.17.40
GIONO	Bd Kennedy	ce.0131908d@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.26.61
GRANETTES	Chemin de Granet	ce.0132376m@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.23.40
GRASSI	10 Rue des Nations	ce.0130278g@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.19.22
ISAAC	35 Av J. Isaac	ce.0130288f@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.28.33
LAUVES	48 Av. P. Cézanne	ce.0130281k@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.28.44
PLATANES	Route des Alpes	ce.0130249a@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.15
MARESCHALE	Av. de Tubingen	ce.0132246w@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.85.14
MAUREL	Bd Camus	ce.0132165h@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.11.68
PAGNOL	Av. J.P.Coste	ce.0132447p@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.72.29
PAYOT	Av. de la Gde Thumine	ce.0132705v@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.17.21
PEISSON	Nle Rte de Gardanne	ce.0132354n@ac-aix-marseille.fr	04.42.24.08.53
PONT DE L'ARC	Rte des Milles	ce.0132168l@ac-aix-marseille.fr	04.13.91.25.94
PREVERT	Av. de Tubingen	ce.0131910f@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.39.20
ROCHER DU DRAGON	Allée des Musiciens	ce.0132578g@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.15.07
ROI RENE	Bd du Roi René	ce.0130287s@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.43.63
SEXTIUS	34 Cours Sextius	ce.0130289u@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.57.45
TIKNO NIGLO	Petit Arbois - Les Milles	ce.0133392s@ac-aix-marseille.fr	04.13.91.15.13
TORSE	Route du Tholonet	ce.0132581k@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.42.63
TROIS SAUTETS	Val St-André	ce.0132897d@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.08.65
VEIL SIMONE	90 Impasse de la Draille	ce.0134232e@ac-aix-marseille.fr	04.42.93.08.30
VAL ST-ANDRE	180 Rue Edmond Michelet	ce.0130290v@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.90.77
WALLON	Rue Hugo Ely	ce.0132739g@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.18.12

Écoles ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES	ADRESSE	E-MAIL	TEL.
ARENE	Rue Léon Blum	ce.0131911g@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.05.87
BOYER	ZAC St-Joseph	ce.0133390p@ac-aix-marseille.fr	04.42.39.21.96
BREMOND	Av. San Peyrès	ce.0133676a@ac-aix-marseille.fr	04.42.28.61.78
CELONY	200 Ch. des Platrières	ce.0131199h@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.51.11
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée	ce.0132898e@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.18.82
COUTHERON	110 Rue Yvette Bonnard	ce.0130275d@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.13.51
CUQUES	1 Rue de Cuques	ce.0131567h@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.08.36
D'ARBAUD	12 Rue Charloun Rieu	ce.0132579h@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.17.42
DAUDET	Ch. du Four	ce.0130248z@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.06.60
DE GENNES	165 Rue jas des vaches	ce.0133951z@ac-aix-marseille.fr	04.42.39.20.42
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot	ce.0132535k@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.19.92
FENOUILLERES	41 Av. H. Poncet	ce.0131203m@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.28.45
FERRY	15 Av. J. Ferry	ce.0130263r@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.28.29
FLORALIES	75 Av. Club Hippique	ce.0132397k@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.15.35
GIONO	Av. Germain Nouveau	ce.0131909e@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.12.36
GRANETTES	Chemin de Granet	ce.0131204n@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.00.80
ISAAC	37 Av. J. Isaac	ce.0130252d@ac-aix-marseille.fr	04.88.71.74.61
JAURES	Rue des Nations	ce.0130262p@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.32.43
LAURENT	10 Av. de Grassi	ce.0131205p@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.30.32
LAUVES	46 Av. P. Cézanne	ce.0131527p@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.37.63
MARESCHALE	Av. A. Baudoin	ce.0132169m@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.24.77
MAUREL	Bd des Camus	ce.0132181a@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.11.69
MAURON	4 Rue Mistral	ce.0130265f@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.02
MISTRAL	Av. Doyen Guyon	ce.0131201k@ac-aix-marseille.fr	04.42.64.48.42
PAGNOL	Av. J. P. Coste	ce.0132166j@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.67.57
PAYOT	Bd de la Grande Thumine	ce.0132710a@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.00.61
PEISSON	Rte de Gardanne	ce.0131206r@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.16
PLATANES	Route des Alpes	ce.0130249a@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.15
PONT DE L'ARC	Route des Milles	ce.0130250b@ac-aix-marseille.fr	04.13.91.25.94
PREVERT	21 Av. de Tubingen	ce.0132285n@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.01.75
ROUMANILLE	36 Av. Couton	ce.0131207s@ac-aix-marseille.fr	06.26.14.43.98
SALLIER	3 Rue Sallier	ce.0130253e@ac-aix-marseille.fr	04.42.38.30.74
SEXTIUS	34 Cours Sextius	ce.0130271z@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.20.21
TORSE	Av. des Écoles Militaires	ce.0130254f@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.50.37
VAL ST-ANDRE	75 Av. Edmond Michelet	ce.0130255g@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.46.80
VEIL SIMONE	90 Impasse de la Draille	ce.0134232e@ac-aix-marseille.fr	04.42.93.08.30
WALLON	2 Rue Hugo Ely	ce.0132759d@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.19.50

Les enfants nés en 2022 ne pourront être inscrits que sur liste d'attente (pour une inscription en toute petite section maternelle) et ne seront acceptés qu'en fonction des places disponibles en école maternelle lors de la rentrée scolaire. Sont admis à l'école élémentaire les enfants âgés de 6 ans dans l'année civile en cours ou ayant obtenu une autorisation de l'Éducation nationale pour un passage anticipé au cours préparatoire.

INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions scolaires et périscolaires des enfants en écoles maternelle et/ou élémentaire se font :



Service RELATION FAMILLES ET PETITE ENFANCE 19 Rue Lisse Saint-Louis - 13100 Aix-en-Provence

(plus d'informations dans le règlement périscolaire 2024/2025 et sur le site de la Ville)

Il suffit aux parents de remplir les imprimés nécessaires à l'inscription. La répartition des élèves dans les écoles s'effectue selon le critère de proximité du domicile et selon la capacité d'accueil de l'école. Depuis 2021, le renouvellement des réinscriptions périscolaires par voie dématérialisée est possible ; seules les familles qui ont déjà réalisé une inscription l'année scolaire précédente concernant une prestation périscolaire (restauration scolaire et/ou garderie(s)) peuvent la renouveler par internet. Vous pouvez retrouver sur le site de la Ville ou dans chaque école, en version papier, le règlement des services périscolaires. **En voici quelques extraits fondamentaux :**

LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA JOURNÉE DE VOTRE / VOS ENFANT(S)

La journée de l'enfant à l'école se décline comme suit :

Le temps scolaire est organisé sous la responsabilité des personnels de l'Éducation nationale, il se déroule les : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. En dehors de ces horaires d'apprentissage, des temps périscolaires sont également organisés par les personnels de la Ville d'Aix-en-Provence.

	7H30/8H10	8H20/11H30	11H30/13H20	13H20/16H30	16H30/17H45
LUNDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
MERCREDI	<i>Plan Mercredi</i>				
JEUDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire

• TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE(S) DU MATIN ET DU SOIR

Depuis de nombreuses années, des dispositifs partenariaux et actions sont initiés visant à proposer aux familles des services de proximité de qualité en faveur de la réussite scolaire de leurs enfants. Régulièrement actualisés, ils représentent des engagements forts en terme de moyens humains et financiers.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires disposent d'un service d'accueil périscolaire, le matin, pendant la pause méridienne et le soir, ayant un rôle social évident pour faciliter la vie des familles, pour créer des espaces éducatifs qui respectent l'enfant et favorisent le partage, la découverte et le « vivre ensemble ». Ces services périscolaires restent des moments privilégiés où l'enfant doit évoluer dans le respect des règles communes. **Dans le règlement périscolaire (que vous recevez et signez lors de l'inscription de votre enfant), vous pouvez retrouver des informations sur le fonctionnement et les activités proposées durant les différents temps d'accueil.**

• TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE

La Cuisine Centrale, créée par la Ville en 2006 à proximité des 48 cuisines satellites des écoles, élabore plus de 7 000 repas par jour préparés par une équipe de 54 agents, en fonction de normes et recommandations officielles. Son fonctionnement est soumis à des contrôles permanents effectués par un laboratoire indépendant. Depuis 2011, la Restauration scolaire est encadrée par un décret et un arrêté relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis avec des objectifs de santé publique strictement appliqués par la Ville d'Aix. Vous pouvez consulter les menus hebdomadaires sur l'application **Aixmaville**. Une démarche qualité privilégie les circuits courts pour la fourniture de produits alimentaires locaux. Par ailleurs, conformément à la loi Egalim, la Ville atteint les 50 % de produits de qualité dont 37 % de produits issus de l'agriculture biologique (avec des critères tels « Haute Valeur Environnementale », « écolabel pêche durable », « AOP », Indication géographique protégée (IGP), Label rouge...).

Cette démarche vise aussi à :

- inciter les familles à réduire le gaspillage alimentaire en informant immédiatement le service en cas de désinscription (sur le site de la Ville) ;
- inciter les enfants à découvrir de nouveaux goûts et à manger équilibré grâce aux menus quotidiens et à thèmes préparés par la Diététicienne de la Ville et les équipes de la Restauration scolaire ;
- recycler les déchets issus de la production (cartons d'emballages, boîtes de conserve, cagettes reprises ensuite par les fournisseurs...) et veiller à limiter l'impact des contenants et potentiels plastiques.

VOS DÉMARCHES OBLIGATOIRES

• RESPONSABILITÉ/AUTORISATION DE SORTIE

Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Ville durant les différents temps d'accueil (matin, pause méridienne, soir). Elle s'exerce dès la prise en charge de l'enfant par le personnel communal à la sortie de classe et cesse :

- pour l'accueil périscolaire du matin et de la pause méridienne, lorsque l'enfant est accompagné dans l'enceinte scolaire et remis sous la responsabilité de l'enseignant ou du personnel habilité par l'enseignant,
- pour l'accueil périscolaire du soir, lorsque le tuteur légal ou la personne désignée par le responsable légal, vient rechercher l'enfant, ou lorsque l'enfant est autorisé par ses responsables légaux à repartir seul à la fin de l'accueil périscolaire (17H45) (voir informations complètes dans le règlement périscolaire sur aixenprovence.fr).

• ASSURANCES

Les locaux, le mobilier, le matériel mis à disposition des enfants appartiennent à la collectivité. Tout dommage réalisé par un enfant mettra en cause la responsabilité de ses parents. Les parents doivent disposer d'une assurance périscolaire ou responsabilité civile couvrant les activités périscolaires. L'inscription à une assurance périscolaire est donc obligatoire. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte des effets personnels des enfants. En cas d'accident survenu lors des temps périscolaires avec appel et prise en charge de l'enfant par les services de secours (Pompiers, SAMU), la Ville prévient immédiatement les parents et établira une déclaration afin de préciser les circonstances de l'accident. Ce document sera complété et transmis auprès du Directeur de l'Éducation, Enfance et Petite Enfance.

• RÈGLES DE VIE AU SEIN DE L'ÉCOLE

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge de leur(s) enfant(s) par le personnel d'encadrement dans les locaux d'accueil prévus à cet effet. Le cadre éducatif est commun et cohérent entre les temps d'école et les temps périscolaires. Les enfants, leurs parents et le personnel des écoles se doivent respect mutuel pour travailler en cohérence et ensemble pour le bien-être de l'enfant. Toutes les règles de vie se trouvent dans le règlement périscolaire.

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES ENFANTS

Pour des besoins particuliers en termes d'accompagnement ou de santé scolaire durant l'année de scolarité, les familles peuvent bénéficier d'un accompagnement ciblé de leur(s) enfant(s) scolarisé(s). Il peut être lié par exemple à une situation de handicap ou à un protocole d'accueil individualisé (PAI).

• INCLUSION SCOLAIRE

Intégration scolaire

Sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et affectées par l'Inspection Académique, les Auxiliaires de Vie Scolaire interviennent sur le temps scolaire et sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ; elles facilitent la vie quotidienne des enfants en situation de handicap au sein de l'école et avec les autres élèves. La Ville rémunère aussi 60 AVS destinées à l'accompagnement de ces enfants pendant les temps périscolaires.

ULIS-écoles

Les 10 Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire permettent l'accueil dans une école élémentaire d'un groupe de 12 enfants maximum présentant le même type de handicap (handicaps mental, auditif, visuel ou moteur). Ils disposent d'un enseignement adapté tout en partageant de nombreuses activités avec les autres écoliers, sont accompagnés d'un enseignant-coordonateur qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et organise la mise en œuvre du projet individuel de chaque élève handicapé (cf liste des 10 écoles sur le site de la Ville).

UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)

La Stratégie Nationale pour l'Autisme 2018/2022 prévoit la création d'Unités d'Enseignement en classes maternelles pour améliorer la scolarisation des enfants avec autisme dès la petite enfance. À ce jour, 1 école maternelle accueille une UEMA avec 7 enfants inscrits.

UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)

Un élève non francophone arrivant de l'étranger de plus de 6 ans, est inscrit à l'école dans sa classe d'âge. Les élèves du CP au CM2 sont regroupés en UPE2A pour un enseignement de français, langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins et, avec comme objectif, de suivre au plus vite l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire.

• PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Soucieuse du bien-être de l'enfant qu'il soit en bonne santé ou fragilisé par une pathologie chronique ou passagère, la Ville accompagne les parents d'enfants ayant besoin d'un PAI durant leur scolarité et ce, par des actions mises en place dès 2006. Le Projet d'Accueil Individualisé est un document encadré par une circulaire interministérielle et élaboré à la demande de la famille ou du représentant légal de l'enfant. Il permet l'accueil des enfants atteints de pathologies à risques ou évoluant sur une longue période (mais n'est pas adapté aux pathologies aiguës de courte durée telle gastro-entérite ou grippe). L'enfant porteur d'une pathologie chronique doit être accueilli tous les jours avec un protocole médical d'urgence, précis à suivre. Si le PAI est une disposition officielle de l'Éducation nationale, la Ville a créé une commission de mise en œuvre de ces projets et organise les dispositions d'accueil de l'enfant dans leur strict respect d'application sur les temps scolaire et périscolaire et sous sa responsabilité. Le PAI est à établir avec l'école et la PMI ou la Médecine Scolaire. L'accès de l'enfant aux services périscolaires (restauration et/ou accueils matin/soir) n'est possible qu'après accord de la commission municipale.

Plus d'informations dans le règlement périscolaire 2024/2025 et sur le site de la Ville.



IMPORTANT !

Les familles qui sont amenées à fournir 1 panier-repas dans le cadre du Protocole d'Accueil Individualisé de leur enfant, bénéficient d'un dégrèvement de 25 % supplémentaires sur leur taux de participation au frais de repas.

• SANTÉ SCOLAIRE : INFORMATIONS UTILES

Les élèves bénéficient d'un encadrement médical assuré par des médecins et infirmières scolaires, personnels de l'Éducation nationale. Outre leur mission d'éducation à la santé, ces derniers interviennent dans tous les établissements scolaires du premier degré (hors PS maternelles, PMI uniquement), notamment au niveau de l'hygiène et des conditions d'accueil des enfants dans les écoles :

Assistantes sociales scolaires dans les collèges et lycées :

● CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

Ancienne école d'Arbaud
1 Rue Charloun Rieu
☎ 04 88 71 74 90

● CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

CMP Enfants Les Prairies

16 Av. Gaston Berger
☎ 04 42 27 03 85

CMP Enfants Paul Cézanne

53 Bd. Carnot
☎ 04 42 91 41 99

CMP Adolescent La Torse (+12 ans)

36 Av. des Écoles Militaires
☎ 04 42 21 53 19

• PROTECTION DE L'ENFANCE : INFORMATIONS UTILES

● SERVICES D'ACTION SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE

(relevant du Conseil départemental)

Tél. : n° vert national 119

N° vert Bouches-du-Rhône : 0800 05 10 13

● CMPP HENRI WALLON (ADIJ)

36 Av. de l'Europe Ganagobie ZUP

☎ 04 42 52 29 98

de 3 à 16 ans

● CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE (CAFC)

Aide les familles en crise à la suite d'une rupture ou une séparation, et les aide à élaborer leurs nouvelles conditions de vie.

- Service de médiation familiale
- Service espace de rencontres
- Écoute famille
- Service relation enfants parent incarcéré

6 All. d'Estienne d'Orves

✉ cafc-la-recampado@wanadoo.fr

☎ 02 42 20 47 09

Fax. 04 42 20 51 06

● MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ (MDS)

Soutien matériel, éducatif, psychologique, bilans santé.

Service social polyvalent de secteur.

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille (ASE)

☎ 04 13 31 84 10

● PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Rue Calmette et Guerin

☎ 04 13 31 84 10 (Administration)

☎ 04 13 31 84 1 (Consultations RDV)

● CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES PÉDAGOGIQUES

Ils accueillent les enfants en difficulté, de la naissance à 25 ans et leur famille pour :

- des troubles du développement psychoaffectif
- des difficultés scolaires
- des troubles psychomoteurs
- des troubles du comportement

● ANTENNE AIXOISE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Éducateurs pour les jeunes en difficulté (11-21 ans).

(principe de la libre adhésion du jeune)

Résidence Galice (Bât 12)

ADDAP 13 – 7 Rue du chemin de fer

☎ 04 42 20 27 85

• SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : 4 LIEUX D'ACCUEIL PARENTS - ENFANTS

Le soutien à la parentalité se traduit également au quotidien par la possibilité d'accéder à des **Lieux d'Accueil Parents Enfants** qui favorisent les échanges entre adultes. Le LAEP est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent (grands-parents, proches...). Grâce à son personnel formé à l'écoute, les enfants et les parents profitent d'un espace ludique propice aux discussions et aux rencontres, permettant ainsi de renforcer les liens d'attachement entre enfants et parents. Cet espace est aussi un lieu d'échange qui permet aux parents de chercher conseil et soutien auprès de professionnels et d'autre parents.

● LA PASSERELLE

Accueil du lundi au samedi inclus de 15h à 18h30

Immeuble les Terrasses 6^{ème} Av. de la Cible

📧 lpasserelle.org

☎ 04 42 38 30 87

● LA MAISON SOLEIL

Accueil lundi et jeudi de 14h30 à 17h45

Logirem à l'arrière du Bâtiment C4

Rue Raoul Follereau

📧 lpasserelle.org

☎ 04 42 95 05 71

● LES PETITS OURSONS

Accueil jeudi de 09h à 11h 20

Rue Albert Lebrun

📧 csc-aix-nord.fr

☎ 04 42 96 10 81

● LA SOURIS VERTE

Accueil le mardi et vendredi de 14h30 à 17h

10 Bd. du Maréchal Juin

Centre Social La Provence

📧 csc-laprovence.com

☎ 04 42 59 19 73

• ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS D'AIX ET DU PAYS D'AIX

Besoin de parler ? une question ? un conseil ?

Cette école est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement pour les parents, les familles, les professionnels. L'École des Parents et des Éducateurs est une association Loi 1901 de l'éducation populaire au service des parents, des jeunes, des familles et des professionnels qui œuvre dans une démarche de prévention et de co-éducation. Composée de professionnels de l'écoute, l'association L'École des Parents et des Éducateurs d'Aix et du Pays d'Aix a fêté ses 20 ans en 2022. Elle travaille en réseau avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Elle a pour rayon d'activité la ville d'Aix-en-Provence et les communes du Pays d'Aix (à noter : des permanences sont également proposées à Bouc-Bel-Air, aux Pennes Mirabeau et à Venelles). Agréée par la Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (reconnue d'utilité publique), l'EPE d'Aix et du Pays d'Aix bénéficie d'un agrément d'éducation populaire et d'un agrément de l'Éducation nationale. Parents, jeunes et professionnels en crise peuvent contacter, de façon anonyme, l'École des Parents et des Éducateurs pour une mise en relation avec des psychologues et professionnels de la Parentalité au numéro vert 0 805 382 300.

CONTACT

EPE Aix et Pays d'Aix
1 et 15 Av. Albert Baudouin
13090 Aix-en-Provence

contactaix@ecoledesparents.org

📧 epeaix.org

☎ 04 42 59 64 53



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS

Le Conseil Municipal, par délibération du 16 juin 1994, a décidé d'établir avec la direction diocésaine une convention renouvelable annuellement. Cette convention fixe les modalités de participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement privé sous contrat (8 OGEC) et avec l'organisme de gestion de l'école privée Juive d'Aix-en-Provence depuis décembre 2012.

ÉCOLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE / MAIL
LA NATIVITÉ	8 Rue Jean Andréani 13097 Aix-en-provence Cedex 2	04 42 93 45 70 secretariat@la-nativite.fr
SACRÉ CŒUR	Montée Saint Joseph 71 Av. des Écoles Militaires 13100 Aix-en-provence	04 42 38 43 97 sacrecoeuraixecole@wanadoo.fr direction.ecole@sacrecoeuraix.com
SAINTE BERNADETTE	5 Rue de l'Église 13290 Les Milles	04 42 24 22 70 comptabilite.saintebernadette@orange.fr
SAINTE CATHERINE	20 Rue Mignet 13100 Aix-en-provence	04 42 23 48 98 comptabilite@saintecatherineaix.fr
SAINT FRANÇOIS D'ASSISE	813 Chemin des Frères Gris 13080 Luynes	04 42 24 02 84 ecole@saintfrancois.net
SAINTE GENEVIÈVE	Résidence du Parc Saint-Mitre Rue des Robiniers 13090 Aix-en-provence	04 42 20 07 56
JEANNE D'ARC	53 Bd. Carnot 13100 Aix-en-provence	04 42 38 45 81 ecole-jeanne-darc-13@wanadoo.fr
SAINT JOSEPH	16 Cours Saint-Louis 13100 Aix-en-provence	04 42 23 02 19 cp.stjoaix@free.fr
ÉCOLE JUIVE	5 Rue de Jérusalem 13100 Aix-en-provence	04 42 54 56 80 direction@ejap.fr zerbib.william@sfr.fr (trésorier)

LES U.L.I.S SUR AIX-EN-PROVENCE

Les 10 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire sur Aix-en-Provence se trouvent dans les écoles élémentaires suivantes :

Arène, Cuques, les Deux Ormeaux, Jules Isaac, Albéric Laurent, Mauron, Mistral, Pagnol, Payot et Pont de l'Arc.





PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE



QU'EST-CE QUE LE PEDT ?

Le **Projet Éducatif de Territoire** (PEdT), en respect avec les Droits de l'enfant, formalise une démarche importante sur 3 ans qui permet aux communes françaises, et notamment à la Ville d'Aix-en-Provence, de réunir tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun et d'en coordonner les actions. Le label **Ville Amie Des Enfants UNICEF** obtenu jusqu'en 2026 contribue à renforcer la visibilité de toutes ces actions.

L'objectif est de favoriser la réussite scolaire et éducative de tous les enfants, de la petite enfance à la jeunesse, en proposant un parcours éducatif riche et diversifié avant, pendant et après l'école.

Dans le respect des compétences de chaque partenaire de la Communauté éducative, il propose une complémentarité des temps éducatifs par le biais de 6 thématiques (développées de manière co-construite par plusieurs Directions de la Ville et partenaires extérieurs) :

- **développement durable & citoyenneté ;**
- **sciences et numérique ;**
- **sports ;**
- **santé et bien-être ;**
- **réussite éducative ;**
- **culture et patrimoine.**



Ses enjeux nationaux :

- Préparer les jeunes aux défis économiques, environnementaux et sociaux à venir ;
- Maintenir la cohésion sociale, favoriser l'égalité des chances, le mieux-vivre ensemble ;
- Lutter contre les fractures scolaire, sociale, culturelle, territoriale, numérique.

Ses enjeux locaux :

- Poursuivre une politique cohérente et coordonnée vers une « alliance éducative » ;
- Accompagner les enfants, citoyens de demain, dans leur développement et leur construction ;
- Favoriser la réussite scolaire et éducative en proposant des parcours riches, diversifiés et adaptés.

Les axes du PEdT 2024 - 2026 :

→ **Une Alliance éducative**

Coconstruire autour d'objectifs communs et l'idée d'une coresponsabilité éducative

→ **Un parcours éducatif global**

Proposer des parcours éducatifs riches, diversifiés, cohérents et complémentaires sur les différents temps de vie de l'enfant

→ **Un maillage territorial**

Connaitre et faire connaître les actions et les acteurs du territoire

• LE PLAN MERCREDI : UN ÉLÉMENT IMPORTANT DU PEDT

Le Plan Mercredi est un dispositif du PEdT. Il crée un cadre et facilite l'organisation d'accueils de loisirs de qualité grâce à des solutions et des financements apportés par l'État, la CAF 13 et les associations partenaires. Les villes adhérentes peuvent développer des activités de qualité le mercredi. Le Plan Mercredi a l'objectif de garantir une offre variée et riche pour favoriser l'épanouissement de tous les enfants.

UN SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉCOLES



• L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En 2022, Aix-en-Provence a reçu le Label « 100% EAC » récompensant l'excellence de son programme d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en direction des élèves de 3 à 10 ans. Chaque année, ce sont près de 300 classes pour 9 000 élèves qui bénéficient du dispositif EAC municipal, symboliquement renommé « Graines d'Artistes ». En moyenne 45 projets sont ainsi proposés aux enseignants, incarnés par 60 artistes professionnels intervenants dans le cadre d'ateliers de pratique artistique en milieu scolaire (9 à 16h par classe). Une vraie chance pour tous les écoliers aixois qui ont la possibilité de découvrir ainsi des disciplines aussi diverses que la danse, le théâtre, les arts visuels, la musique, le chant, la littérature, le cirque ou le cinéma. Le dispositif EAC municipal est un programme pionnier datant de 2007, piloté par la Direction Culture en lien avec la Direction Éducation Enfance Petite Enfance. Il s'appuie sur une convention passée entre la Ville, le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), mais aussi sur un réseau de 30 sites culturels partenaires accueillant les scolaires toute l'année ; à la découverte d'œuvres ou de spectacles vivants (théâtres, musées de la Ville, CNC, CIAM...). Toutes ces propositions sont financées à 100% par la Ville d'Aix-en-Provence avec un triple objectif : la démocratisation de la pratique artistique, l'acquisition de connaissances et de références culturelles pérennes et la rencontre avec l'artiste, l'œuvre et/ou l'équipement culturel.

Renseignements : Mission EAC / Direction Culture : 04.42.91.90.31 / 04.42.91.90.56

• L'ÉDUCATION PAR LE SPORT

Toutes les informations sur les animations sportives proposées régulièrement aux jeunes Aixois sur le site de la Ville : aixenprovence.fr

L'année 2024 est aux couleurs de l'olympisme et de ses belles valeurs. Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sont l'occasion de co-construire des événements autour de cet événement mondial dans les écoles avec, par exemple, la semaine olympique et paralympique, la quinzaine olympique des 14 écoles labellisées Génération 24, la participation au Flashmob danse lors du passage de la Flamme à Aix...



→ Le sport pour les 6-18 ans (Pass'sport Club)

Le Pass'sport Club est une aide financière à la pratique sportive pour les jeunes de 6 à 18 ans (70 euros par enfant ou 90 euros pour les familles bénéficiaires de l'ARS). L'inscription s'effectue sur le site de la Ville (courant août).

→ Les actions sportives en écoles primaires

Les interventions dans le temps scolaire

Les éducateurs sportifs de la Ville joignent leurs compétences à celles des professeurs des écoles pour favoriser la pratique sportive des enfants en élémentaire.

Forte de son label « Terre de Jeux olympiques », la Ville véhicule au sein des écoles des valeurs éducatives grâce à une pratique sportive régulière. Depuis 2021, les éducateurs sportifs de la direction des Sports proposent aux enfants des actions de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme (« amitié, respect, excellence ») sous le credo : ESPRIT SPORTIF AIXOIS. Le livret du jeune sportif, la charte Esprit Sportif Aixois et la remise d'un diplôme d'honneur récompensant l'esprit sportif et le comportement citoyen lors de l'activité dédiée, sont remis aux enfants.

• L'E-ÉDUCATION : UN PROGRAMME NUMÉRIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Depuis plusieurs années, la Ville propose aux enfants scolarisés des équipements numériques leur permettant de découvrir l'outil informatique et de travailler dans des conditions optimales. Au sein des écoles, se trouvent ordinateurs, équipements informatiques mobiles, tableaux numériques interactifs (TNI) pour accompagner l'apprentissage. Toutes les écoles sont connectées à l'Espace Numérique Travail ONE, accès enfant et famille, avec 30 téléservices en ligne, accessibles sur ordinateur, tablette ou smartphone. Espace numérique spécialement pensé pour l'école primaire, l'objectif de ONE, encore plus nécessaire depuis les confinements durant la crise covid, est de créer un lien concret, permettant aux enseignants, élèves et leurs familles, d'échanger sur une plateforme adaptée aux petits élèves.

L'Environnement Numérique de Travail (entaix.fr) permet de :

- communiquer avec l'équipe éducative,
- transmettre les mots importants des enseignants (matériel, réunions, sorties...),
- recevoir avec l'appli Actualités les informations sur l'école (bus, cantine...),
- économiser le papier en diminuant le nombre de photocopies et en déposant vos fichiers sur l'espace,
- consulter un cahier de textes numérique,
- suivre l'organisation des sorties scolaires par exemple,
- revoir à la maison les activités pédagogiques dans les « cahiers multimédia »...



EN BREF

- 220 tableaux numériques interactifs (TNI)
- 1 471 ordinateurs
- 19 classes mobiles tablettes en élémentaire et une tablette pour chaque maternelle
- 36 valises robots soit 200 robots mis à disposition des écoles
- 95 % des parents sont satisfaits par ONE et estiment la solution facile à utiliser.

La Ville organise des animations hebdomadaires avec CANOPE durant l'année scolaire avec des thématiques dynamiques telles la découverte de la robotique, d'une web radio ou l'application de l'outil One.

UN DISPOSITIF IDÉAL POUR TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

Après concertation et analyse des attentes des partenaires et bénéficiaires, la Ville d'Aix-en-Provence a développé un **nouveau dispositif intitulé « I.D.E.A.L. »** qui signifie :

→ **INITIATIONS – DÉCOUVERTES - EXPÉRIMENTATIONS - ACTIONS - LUDIQUES-ÉDUCATIVES**

Il regroupe les dispositifs péri et extra-scolaires (**de la pause méridienne, ateliers de réussite éducative, activités extrascolaires estivales**) pour favoriser l'accès à tous à des activités de qualité, pour répondre au plus juste aux besoins de l'enfant, et lui donner confiance en lui faisant découvrir de nouvelles activités complémentaires à celles du temps scolaire.

Pour toute information sur le dispositif **I.D.E.A.L.**

✉ animeduc@mairie-aixenprovence.fr

IDEAL PAUSE MERIDIENNE ☎ 06 71 18 23 18

IDEAL REUSSITE EDUCATIVE ☎ 07 88 60 19 03

• DES TEMPS PÉRISCOLAIRES RESPECTUEUX DES BESOINS DE L'ENFANT

Une fois leur repas terminé, la Ville propose des temps périscolaires aux élèves qui peuvent bénéficier d'activités d'initiation et de découverte, encadrées par des intervenants de la Ville ou des associations aixoises. Les projets retenus sont proposés dans un recueil d'activités aux établissements scolaires, Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Accueils Collectifs de Mineurs et classés selon **les 6 thématiques en accord avec celles du PEdT** : les sports, la culture, les sciences et numérique et le développement durable.

À travers ces six thématiques, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage à ce que les enfants puissent s'épanouir dans leur parcours éducatif tout en s'amusant. Des ateliers autour de l'art de s'exprimer en public, de la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble leur sont proposés en adéquation avec les projets d'écoles. Les enfants peuvent ainsi développer leur esprit critique et leur engagement civique.

• DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Faire en sorte que chaque enfant ait les mêmes chances de réussir, c'est l'objectif que s'est fixée la Ville en matière de réussite éducative en partenariat avec l'Éducation nationale et les associations dédiées. Elle se traduit notamment par :

Les clubs Coup de Pouce « La Réussite pour tous »

- Club Cla (club d'activités langagières) permet aux enfants de grande section de maternelle d'acquérir le vocabulaire nécessaire à l'apprentissage de la lecture ;
- Club Clé (club de lecture et d'écriture) accompagne les enfants de CP par le ludique dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ;
- Club Clem (club de lecture, écriture et mathématiques) permet de poursuivre l'action du Club Clé auprès des enfants de CE1 en y introduisant les mathématiques.

Les Ateliers de Réussite Éducative

Les ARE sont mis en place après 16h30 dans les écoles, en cohérence avec les projets d'écoles. Ils s'adressent aux élèves qui se heurtent à des fragilités scolaires, des problématiques de nature comportementale ou de sociabilisation. Les activités organisées de type culturelles et sportives visent à restaurer entre autres l'estime de soi ou développer l'esprit d'équipe.

Lieux de vie/espaces « Bulle »

Les « espaces bulles » deviennent dès la rentrée 2023/24 des TIPI : Temps Idéal Pour l'Imagination. Ce sont des lieux de détente pour les enfants. Ils fonctionnent en accès libre sur les temps périscolaires dans toutes les écoles élémentaires de la Ville. L'objectif principal de ces lieux est de permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps. Ils pourront y trouver des espaces ludiques : coin lecture, jeux de société, jeux de construction, espace relaxation... Chaque lieu reste unique et sera animé en prenant en compte les besoins et les envies des enfants.

• UNE OFFRE DIVERSIFIÉE POUR LES MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

Ce sont des lieux pédagogiques différents et complémentaires de l'école. Il est à noter qu'il existe aussi des clubs ou associations sportives proposant des animations les mercredis et durant les vacances scolaires (cf Guide des Sports). Ces structures accueillent vos enfants, en fonction de vos besoins, durant les temps périscolaires du mercredi, ainsi que sur les périodes de vacances scolaires (temps extrascolaires). Anciennement appelés centres de loisirs ou centres aérés, ces accueils reçoivent les enfants dès 3 ans (2 ans ½ scolarisés) et jusqu'à 13 ans (voire 17 ans pour certains accueils).

Ces accueils proposent des activités choisies pour répondre à des objectifs éducatifs et pédagogiques fixés par chaque gestionnaire, construits en cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire (PEdT). Les enfants peuvent ainsi profiter, avec des animateurs formés, d'une large variété d'activités adaptées à chacun : activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques, loisirs créatifs, ou scientifiques et techniques, sorties au zoo, au cinéma...

• UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU CLIMAT SCOLAIRE

Le volet Climat Scolaire permet d'étudier le plus largement possible les formes de violences dont les élèves et les personnels peuvent être victimes (insulte, agression, harcèlement, vol, etc.). Cette étude détermine ensuite les actions à mener pour améliorer le climat au sein des établissements. Trois commissions sont réalisées chaque année scolaire avec la Direction Éducation Enfance Petite Enfance, les Conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale et l'Association PACTeS. Trois écoles sont sélectionnées chaque année scolaire, lors de la commission, pour bénéficier des interventions de l'Association. Un suivi sur deux années consécutives est réalisé avec des formations dédiées aux personnels et des interventions sur les temps de classe.

Les objectifs sont multiples : apporter des éléments de connaissance sur les différentes formes de violence et de harcèlement, renforcer les connaissances psychosociales, encourager le respect de soi et des autres, permettre de résoudre pacifiquement les conflits ; mais aussi prévenir les problèmes d'isolement ou de repli, les comportements inadaptés (provocation, agressivité, violence...), réduire les situations compliquées dans l'enceinte scolaire, contribuant ainsi au bien-être des élèves et personnels.

MERCREDI & VACANCES *scolaires*

Ces pages proposent une liste d'accueils collectifs de mineurs sur Aix-en-Provence.

● ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 17 ans.

Groupe scolaire Jean MAUREL
135 Bd. des Camus, Puyricard

● ACCUEIL DE LOISIRS DE COUTERON

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire de Couteron
110 Rue Yvette Bonnard, Hameau de Couteron

CENTRE SOCIO-CULTUREL MARIE-LOUISE DAVIN

Place des Combattants – Puyricard

📧 cscdavin.fr

☎ 04 42 92 13 89

● ACCUEIL DE LOISIRS JAS-DE-BOUFFAN NORD

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire Deux Ormeaux (et sur le Groupe scolaire Joseph D'Arbaud durant les travaux de rénovation thermiques des Deux Ormeaux).

● ACCUEIL DE LOISIRS ALBERT CAMUS

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 17 ans.

École maternelle Frédéric Corsy et locaux du centre Albert Camus – Cité Corsy

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS

1 Rue des Vignes - Cité Corsy

📧 centrealbertcamus.com

☎ 04 42 64 44 41

● ACCUEIL DE LOISIRS LE POLLUX - JULES PAYOT

Accueil de 6 ans à 17 ans.

De 6 à 13 ans sur l'école Jules PAYOT.
De 13 à 17 ans sur l'immeuble le Pollux.

ASSOCIATION ATMF

1 Rue Château de l'Horloge

☎ 09 52 70 09 82

● ACCUEIL DE LOISIRS HENRI WALLON

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire Henri Wallon
Rue Hugo ELY – Jas de Bouffan

● ACCUEIL JEUNES

Accueil de 14 ans à 17 ans

Locaux du centre socio-culturel

CENTRE SOCIAL DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE

50 Place du Château de l'Horloge

📧 cschateauhorloge.fr

☎ 04 42 29 18 70

● ACCUEIL DE LOISIRS LA PROVENCE

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire Jacques Prévert

● SECTEUR JEUNES

Accueil de 12 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

CENTRE SOCIO-CULTUREL LA PROVENCE

10 Bd. du Maréchal Juin

📧 csc-laprovence.com

☎ 04 42 59 19 73

● ACCUEIL DE LOISIRS DES LAUVES

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire Les Lauves
46 Av. Paul CEZANNE - Aix-Nord

● ACCUEIL JEUNES

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

CENTRE SOCIO-CULTUREL AIX-NORD

20 Rue Albert Lebrun

☎ 04 42 96 10 81

● ACCUEIL DE LOISIRS LA GRANDE BASTIDE

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Locaux du centre socioculturel et école maternelle
3 Sautets – Val Saint André

● ACCUEIL JEUNES

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

CENTRE SOCIO-CULTUREL LA GRANDE BASTIDE

Av. du Square

📧 csc-grande-bastide.com

☎ 04 42 26 34 46

● ACCUEIL DE LOISIRS SIMONE VEIL

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

Groupe scolaire S. Veil, 90 impasse de la Draille,
Domaine du grand Vallat - La Duranne

● ACCUEIL DE LOISIRS PIERRE-GILLES DE GENNES

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

Groupe scolaire Pierre-Gilles de Gennes,
165 Rue du Jas des Vaches - La Duranne

● ACCUEIL DE LOISIRS DES MILLES

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

De 3 à 6 ans sur l'Écoles Colline du Serre.
De 6 à 12 ans sur l'École Marie MAURON.

● **SECTEUR JEUNES DES MILLES**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Parking Colline du Serre - Av. Frédéric Mistral

● **SECTEUR JEUNES DE LUYNES**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Espace Julien COL - Allée Serge Attard - Luynes

● **SECTEUR JEUNES DE LA DURANNE**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Collège de la Nativité - Rue Gabriel Lippmann - La Duranne

ASSOCIATION ARCHIPEL

Siège social : Parking Colline du Serre -

Av. Frédéric MISTRAL

↳ asso-archipel.com

☎ 09 65 21 95 13 - 09 62 60 20 64 - 09 66 94 78 0

● **ACCUEIL DE LOISIRS LES FLORALIES**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire Les Floralties,

75 Av. du Club Hippique – Pont de l'Arc/Pigonet

● **ACCUEIL DE LOISIRS MARCEL PAGNOL**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire Marcel Pagnol,

63 Av. Jean-Paul Coste – Les Facultés/Cuques

● **ACCUEIL JEUNES**

Accueil de 11 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel – Les Facultés/Cuques

CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN-PAUL COSTE

217 Av. Jean Paul Coste

↳ cscjeanpaulcoste.com

☎ 04 42 27 32 96

● **ACCUEIL DE LOISIRS PLANET JEUNES**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

De 3 à 6 ans : locaux de l'association

60 Route de Marseille - Luynes

De 6 à 12 ans : École élémentaire Edouard Peisson

Allée Serge Attard, Luynes

**ASSOCIATION JEUNESSE LUYNOISE SPORTS
ET LOISIRS – PLANET JEUNES**

60 Rte. de Marseille - Luynes

☎ 04 42 24 15 28 - 06 09 83 45 00

● **ACCUEIL DE LOISIRS « L'OASIS - DAUDET »**

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

De 3 à 6 ans : école maternelle Alphonse Daudet

Av. de Beauregard – Pont de Beraud

De 6 à 12 ans : école élémentaire Alphonse Daudet

Av. du Four – Pont de Beraud

● **SECTEUR JEUNES - CIACU**

Accueil de 13 ans à 17 ans.

Locaux de l'association

**CIACU - CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS
ET CULTURES URBAINES**

Av. de Beauregard

↳ ciacu13.com

☎ 06 12 69 22 88 - 06 26 46 51 48



À RETENIR !

La Ville a fait le choix de confier la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs à des partenaires éducatifs locaux associatifs pour permettre une plus grande capacité d'innovation sociale. Ces structures, accompagnées et soutenues par la Ville, proposent plus de 1500 places sur l'ensemble du territoire aixois. Chaque gestionnaire développe une programmation riche et variée les mercredis et durant les vacances scolaires. En complément de ces temps d'accueils, et selon les structures, de nombreuses autres activités vous sont proposées tout au long de l'année.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter directement les structures dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITÉ

• DES PRODUITS DE QUALITÉ PROPOSÉS CHAQUE JOUR

Le projet d'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des axes majeurs du PEdT et s'inscrit également lors des temps de restauration scolaire. La Ville d'Aix-en-Provence a été précurseur dans la démarche de sensibilisation en direction des enfants, rendue possible lors de déjeuners équilibrés et préparés en amont par la diététicienne de la Ville et l'équipe de cuisiniers à la Cuisine Centrale. Pour une restauration scolaire de qualité respectant la loi Egalim, leurs objectifs quotidiens sont les suivants :

- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous,
- de privilégier les circuits courts et locaux grâce aux : produits AB (laitages, viandes, compotes, fromages, fruits de saison, pain, céréales, légumes), fromages AOP et à la coupe, poissons issus de filière de pêche sous écolabel, viandes Label Rouge, oeufs issus de filières de poules élevées en « plein air » ou « au sol ».



Pour information, en 2023, le coût global d'un repas scolaire s'élevait à 13,44 €. Malgré l'inflation et la hausse du prix des denrées, la Ville d'Aix-en-Provence maintient son tarif aux familles à l'identique depuis 2019.

En maternelle ou élémentaire, les enfants sont sensibilisés grâce au contenu de leur assiette du midi (produits bio...) et aux conditions de service à la cantine :

- la découverte d'un menu sans chair animale
- l'application d'un plan pluriannuel de diversification de protéines (loi EGALIM)
- la réduction de l'utilisation du plastique dans l'alimentaire
- la limitation d'aliments en portion individuelle
- le choix de barquettes de conditionnement des repas en cellulose vierge (amidon de maïs et de pommes de terre)
- l'utilisation de brocs et panières à pain en inox...

Les enfants sont également sensibilisés au développement durable, et de fait, aux circuits de solidarité par la valorisation des dons alimentaires organisés et distribués par l'équipe de la Restauration scolaire auprès d'associations humanitaires (dont plusieurs antennes des Restos du Cœur, associations étudiantes...).

• UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En réponse au pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit ses actions pour l'année 2024-2025. L'année dernière, à titre d'expérimentation, un projet pédagogique a été développé sur plusieurs écoles d'Aix-en-Provence afin de sensibiliser les élèves des cycles 2 et 3 au gaspillage alimentaire et à l'équilibre alimentaire. Durant cette expérimentation, les élèves ont été amenés à trier leurs déchets ainsi qu'à les peser grâce à la mise en place de tables de tri. Des « gachimètres » et des « gaspimètres » ont également été installés pour rendre visibles les quantités de pains et d'eau gaspillés. Durant l'année scolaire 2022 - 2023 puis 2023 - 2024, des enfants « ambassadeurs » d'écoles aixoises (La Torse, Brémond, Peisson et Pierre-Gille de Gennes) ont participé à ces actions. Avec l'aide des équipes de la Direction éducation enfance petite enfance et de la Restauration scolaire, ils ont notamment élaboré des menus, et visité les locaux de la Cuisine centrale d'où partent les milliers de repas.

UN PROJET GLOBAL D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Soucieuse depuis plusieurs années des priorités environnementales croissantes, la Ville d'Aix-en-Provence est engagée dans une démarche globale de développement durable et d'éducation à l'environnement au sein des écoles. Ainsi, et dans le cadre du volet « transition écologique » du Plan Local de Développement Durable, la Ville a clairement formulé son ambition d'intensifier le programme de végétalisation, en premier lieu sur les cours d'école.

Axe fort du PEdT, l'éducation au développement durable propose à tous les enfants une éducation à l'environnement de qualité. Face aux défis environnementaux, écologiques et sociaux croissants, il s'agit :

- de sensibiliser et de former le futur citoyen, éco-responsable ;
- de leur permettre de devenir acteurs du changement, dès le plus jeune âge.

• DES ZONES D'ACTIVITÉS À ADAPTER POUR LE CONFORT DES ENFANTS

Les cours d'écoles sont des zones stratégiques pour limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et personnels.

Les objectifs

Le plan de végétalisation, sur une durée de 5 ans, est une opération qui consiste à créer des espaces de verdure et d'ombre grâce aux végétaux afin d'éviter les îlots de chaleur durant l'été ; les cours d'école étant souvent constituées de revêtements en enrobé, réputé pour capter et renvoyer la chaleur. Les objectifs sont les suivants :

- Limiter les îlots de chaleur durant l'été
- Utiliser l'évapo-transpiration pour lutter contre la chaleur
- Améliorer le confort thermique des établissements scolaires en créant des zones ombragées
- Respecter le cycle de croissance des arbres
- Améliorer l'environnement visuel/l'image des établissements scolaires
- Limiter le ruissellement urbain

La nature des travaux à réaliser dans les cours

Selon la typologie des cours d'école et leurs espaces, différentes solutions seront proposées: création de zones appelées « Forêts », création de zones enherbées et plantation d'arbres adaptés au climat méditerranéen, des zones enpavés drainant de couleur claire, création d'ombre avec des structures métalliques de type « pergola » avec plantes grimpantes, végétalisation des façades côté cour pour augmenter le confort thermique d'été dans les classes, et favoriser le phénomène d'îlot de fraîcheur, divers aménagements de type mobilier (bancs, bac à fleurs et potager)...

Depuis 2021, 42 écoles ont bénéficié de travaux de végétalisation (5 écoles doivent être végétalisées pour finaliser le programme 2023). Au premier trimestre 2023, une mini forêt « Air Fresh » a été implantée à proximité du groupe scolaire Célony pour limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Fin 2024, près de 55 cours d'école seront végétalisées.

• UNE IMPLICATION COLLECTIVE ET CONCERTÉE

Les écoles étant des lieux de vie importants où évoluent élèves, enseignants, parents et personnels des écoles, il est essentiel d'associer l'ensemble de la Communauté éducative aux projets de réhabilitation, de réfléchir à l'aménagement de la cour d'école, à son utilisation et à tout autre projet connexe favorisant l'éducation à l'environnement, en lien de plus en plus prégnant avec les conséquences du réchauffement climatique. La Direction éducation enfance petite enfance est directement impliquée via la gestion des bâtiments communaux et de ses personnels. Les référents, présents sur tous les secteurs scolaires, sont d'ailleurs formés et sensibilisés aux enjeux du développement durable ainsi que sur les outils et dispositifs existants. Mais, à l'instar de la DEEPE, d'autres Directions de la Ville participent activement au développement durable :

- Des travaux des bâtiments communaux
- Espaces verts, Paysages & biodiversité
- Développement Durable & stratégie
- Numérique et systèmes d'information et innovation
- Sports
- Politique de la Ville
- Culture...

Pour garantir la qualité et la continuité des projets sur le temps extrascolaire, de nombreuses formations à destination des directeurs et animateurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont aussi organisées. Lors de ces formations, de nombreux thèmes sont abordés (développement durable, biodiversité, tri des déchets et recyclages...).

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les 3 grandes thématiques sont les suivantes :



**RENFORCER LA PLACE
DU VÉGÉTAL EN VILLE ET
LA DÉSIMPERMÉABILISATION
DES SOLS**



**FAVORISER
LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
(ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE)**



**SENSIBILISER
LES ENFANTS AUX ENJEUX
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET À LA BIODIVERSITÉ**

Dans le cadre du volet « transition écologique » du Plan Local de Développement Durable de la Ville d'Aix-en-Provence, une démarche globale de végétalisation - désimperméabilisation progressive de l'ensemble des cours d'écoles, à l'échelle du mandat 2020-2026, a été entérinée :

- 78 cours d'écoles seront traitées (fin 2024, 55 cours d'école seront végétalisés)
- et 5 millions d'euros sont prévus, soit 1 million d'euros par an sur cinq ans.

Ce plan de désimperméabilisation et de végétalisation permet de rendre ces lieux plus ombragés et agréables aux jeux des enfants lors des temps extérieurs. Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) et le Muséum d'Histoire Naturelle interviennent pour des animations dans les écoles.



AUTRES PARTENARIATS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

La Ville d'Aix-en-Provence travaille en lien étroit avec d'autres partenaires institutionnels tels la CAF 13. La Convention Territoriale Globale (CTG), signée le 19 mai 2022 en Mairie d'Aix-en-Provence entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, est une démarche d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caisses d'Allocations Familiales, qui remplace dorénavant le Contrat enfance jeunesse. Son objectif est de définir et de formaliser le projet stratégique global d'un territoire en matière de politique sociale et familiale à partir d'un diagnostic co-construit par les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les enjeux du territoire.

Outil de développement social, elle permet d'élaborer un plan d'action, de coordonner sa mise en œuvre et d'en évaluer l'efficacité. De nombreux champs d'intervention sont abordés dans une approche transversale pour pérenniser et/ou développer les réponses aux besoins des familles dans les champs de l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap, l'animation de la vie sociale et le logement.

Sur cinq ans, ce partenariat s'illustre notamment **à travers 5 actions prioritaires** :

1. La mise en place un schéma d'inclusion numérique pour faciliter l'accès aux droits et services des publics les plus éloignés de l'usage des outils numériques ;
2. La mise en œuvre d'une instance de coordination et de suivi des secteurs jeunes (notamment avec les centres sociaux et les associations de proximité) ;
3. La coordination et les collaborations partenariales dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) et École Amie des droits de l'enfant (Les Lauves) ;
4. Le soutien aux actions multi-partenariales intégrées dans le label Ville Amie des Enfants - UNICEF ;
5. L'extension du temps d'animation dédié au Relais Petite Enfance (Rpe).

Autour de la thématique Politique de la Ville, des actions pérennes sont également organisées dans les écoles chaque année, par et pour les écoliers, avec des partenaires associatifs dans les quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence où se trouvent plusieurs écoles primaires.

Les axes éducatifs sont notamment les suivants autour de l'objectif d'apprendre à vivre ensemble et accueillir les différences :

- **En développant les actions citoyennes et la participation à la vie locale** (Le Rallye Citoyen destiné aux élèves de CM2 des écoles en réseau d'éducation prioritaire),
- **En transmettant les valeurs de la République,**
- **En sensibilisant à l'environnement et à l'écologie,**
- **En favorisant l'inclusion,**
- **En tissant des liens intergénérationnels.**

ÉQUIPES ET MOYENS DÉDIÉS À L'ENFANCE

MOT DE FABIENNE VINCENTI



Le métier de l'éducation et tous les éléments qui l'accompagnent représentent un chantier permanent et toujours renouvelé. Jamais nous ne nous lassons de ce qui est à faire tant cette dimension éducative est au cœur des préoccupations de notre municipalité.

Ensemencer chaque jour, entretenir, faire éclore, comme pour un éternel jardin, avec les familles, avec tous les personnels enseignants et municipaux de nos écoles à nos côtés, voilà l'inlassable et passionnante mission que nous conduisons pour chaque enfant, pris en compte comme le plus beau et l'unique plant à faire grandir.

Nos projets à leur attention restent toujours actifs, multiples et variés et c'est grâce à chacun des acteurs du monde éducatif que nous les développons. Que ce soit leur environnement, leur encadrement ou leur alimentation, tout est essentiel pour eux.

Notre maire a souhaité que la jeunesse, depuis la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes, soit une priorité de son mandat. Je vous assure de mon engagement pour poursuivre avec vous tous cette belle dynamique. Nous l'avons ensemble entreprise depuis plusieurs années et nous resterons ainsi au service de notre belle ville d'Aix en Provence et de sa jeunesse.

C'est dans ce sens que nous renouvelons ce guide qui a connu un large succès. Il vous aidera à retrouver les informations nécessaires et conseils pratiques tout au long de l'année scolaire 2024-2025, il est fait pour vous afin de faciliter vos relations avec nos services. Nous vous en souhaitons un bon usage.

Fabienne VINCENTI

Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, Caisse des Écoles, Restauration Scolaire, Périscolaire, Accueil sans hébergement, Petite Enfance

LES PERSONNELS DES ÉCOLES

Aides Scolaires, Agents d'Entretien, Agents de Restauration Scolaire : des métiers et compétences réactualisés

Pour accompagner les enfants dans leur construction en tant que personne responsable et citoyen de demain, la Ville met à disposition ses personnels pour assurer des missions au sein des écoles ou entretenir les bâtiments dédiés. Sous la responsabilité des référents de secteur, les agents territoriaux travaillent au sein des écoles en complémentarité avec l'ensemble de la Communauté éducative. Ils sont plus de 350 femmes et hommes et représentent 3 métiers :

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM ou AS) : agents accompagnant les enfants tout au long de la journée en école maternelle
- Agent d'Entretien (AE) : agents chargés de l'entretien des locaux scolaires
- Agent de Restauration Scolaire (ARS) : agents chargés de la préparation des repas en cantine

Référent(e)s de secteur : des postes de management intermédiaires au plus près des écoles

Lancée avant la crise covid, la mise en place des 16 référent(e)s de secteur, gérant chacun entre 2 et 3 groupes scolaires géographiquement proches, et sous la responsabilité d'un chef de service Coordination des Secteurs et Projets Éducatifs, contribue au management d'équipes, à la gestion en temps de crise, au suivi de la logistique. Ils représentent également une passerelle relationnelle entre personnels, enfants, parents d'élèves et institution.

Intervenant(e)s périscolaires : entre encadrement responsable et animation ludique

En moyenne, 200 intervenant(e)s assurent l'encadrement et l'animation des élèves durant les temps périscolaires (max. 17 heures / sem.). Étudiant(e)s, retraité(e)s ou personnes ayant besoin d'un complément de revenus, tous ont le même intérêt pour l'animation de ces lieux de vie et l'encadrement des enfants. Ils doivent posséder de nécessaires compétences professionnelles (implication responsable et porteuse de sens, connaissances du rythme de l'enfant et du fonctionnement des écoles).

LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public municipal, la Caisse des écoles est administrée par un comité de gestion présidé par le Maire ou par l'Adjoint délégué à l'Éducation. Ses missions sont notamment la gestion des restaurants scolaires (inscription, facturation, mise en œuvre des repas), les appels d'offres des denrées alimentaires et matériel de restauration, les procédures de commande et le paiement des factures, la comptabilisation des repas et le recouvrement, via le Trésor Public, de la participation des familles aux repas.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'équipe de la Restauration Scolaire est composée de 54 agents basés à la Cuisine Centrale ; celle-ci a été créée en 2006 en périphérie d'Aix et à proximité des 48 cuisines satellite des écoles. La Ville produit les repas scolaires en régie municipale complète : cuisine centrale, livraisons, cuisines satellite et service à table. Pour exemple en 2023, 957 976 repas ont été servis.

LA DEEPE

La Direction Éducation Enfance Petite Enfance a comme objectif d'être au plus près des attentes des familles et des personnels in situ. Elle regroupe les services suivants qui, au quotidien, travaillent en complémentarité : Relation Familles et Petite Enfance ; Actions Éducatives ; Coordination - Restauration scolaire ; Administration Ressources ; Projet et amélioration continue.

LES COORDONNÉES DE LA DIRECTION ÉDUCATION - ENFANCE - PETITE ENFANCE

BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA DEEPE

Rue Chastel et rue Lisse Saint-Louis
Centre-ville d'Aix-en-Provence.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

lundi et jeudi (13h15 à 16h15)
mardi et mercredi (09h00 à 12h15)
vendredi (09h00 à 12h15)

SERVICE RELATION FAMILLES ET PETITE ENFANCE

19 Rue Lisse Saint-Louis
04 42 91 89 17

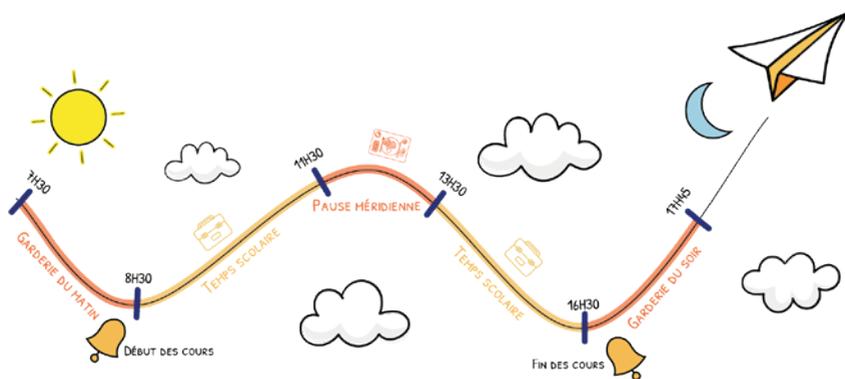
COURRIELS GÉNÉRAUX

Garderie : garderie@mairie-aixenprovence.fr
Cantine : cantine@mairie-aixenprovence.fr
Inscriptions : inscription-ecole@mairie-aixenprovence.fr
Projet d'Accueil Individualisé : pai-ecoles@mairie-aixenprovence.fr

Toutes les informations sur les modalités d'inscriptions sur les temps scolaire et périscolaire, sur la restauration scolaire, ainsi que le fonctionnement des services dédiés de la Direction Education Enfance Petite Enfance se trouvent dans le Règlement Périscolaire 2024-2025 donné aux parents et mis en ligne sur le site de la Ville.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

	Demier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	samedi 19 octobre 2024	lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2024	lundi 6 janvier 2025
Vacances d'Hiver	samedi 8 février 2025	lundi 24 février 2025
Vacances de Printemps	samedi 5 avril 2025	mardi 22 avril 2025
Pont de l'Ascension	mercredi 28 mai jusqu'au lundi 2 juin 2025	
Vacances d'Été	samedi 5 juillet 2025	lundi 1 ^{er} septembre 2025



Ce guide ayant été conçu avant l'été 2024, nous vous invitons à consulter le site de la Ville pour d'éventuelles nouvelles informations sur l'année scolaire 2024-2025.

